

Etape 1 : Contacter son District (avant le 15 mai) pour avis sur le projet (motivations, projet sportif, associatif et éducatif, organigramme...)

1

Etape 2: Formaliser la Fusion:

- AG clubs fusionnants pour dissolution
- AG constitutive du nouveau club
- Statuts du nouveau club et composition comité

2

Etape 3 : Démarches administratives auprès de la Préfecture :

- Création de la nouvelle association
- Dissolution volontaire des associations fusionnantes

3

Etape 4 : Gestion des licences en cours par les clubs :

En attendant l'officialisation, les clubs **ne** doivent pas:

- **réaliser de licences**
- **Avoir des licences en cours**

4

Etape 5: Officialiser la fusion auprès des instances :

- Contacter son District
- Remplir le formulaire reçu
- Accords Footclubs des clubs Fusionnants

5

Etape 6: Validation du nouveau club par les instances:

- Ouverture compte Footclubs
- Messagerie officielle
- Licences & inscriptions compétitions

6

